



UN NOUVEAU PAS VERS LA FIN DE NOS SERVICES ! ENCORE 20 EMPLOIS SUPPRIMES DANS LA LOIRE!

SOLIDAIRES , FO, LA CFDT et la CGT ont décidé de ne pas participer au CTL du 14 janvier 2014 destiné à entériner les suppressions de postes au 1er septembre 2014.

Celui-ci fait suite à la réunion du Comité Technique de Réseau des 5 et 9 décembre 2013 qui a décidé la suppression de 2002 postes pour 2014

20 suppressions d'emplois dans le département de La Loire.

13 dans la Filière fiscale, 7 dans la filière gestion publique !

DEPUIS 2011 LA LOIRE A PERDU 59 EMPLOIS !

La catégorie C devait être épargnée cette année selon les dires de la Direction Générale, or dans les documents de travail nous constatons encore la disparition de 9 postes d'agents C .

Dans la filière fiscale 7 postes, principalement dans les SIP, sont supprimés alors qu'ils sont déjà exsangues ! (à Firminy, Montbrison, St Chamond et Roanne).

Dans la filière gestion publique, le transfert des activités de la CDC vers une structure interrégionale conduit à la suppression de 3 emplois.

Par ailleurs la Trésorerie de Montbrison voit le transfert de la gestion de l'hôpital de Feurs sans les agents, la charge était assurée à Feurs par 2 agents.

Ces suppressions accentuent la mise à mal de notre réseau, de nos structures, de notre maillage territorial (fermetures de trésoreries, fusions de services...) et la démarche stratégique en est le bras armé !

Alors que le Premier Ministre dit vouloir mettre à plat la fiscalité et lutter contre la fraude fiscale, ce sont dans ces services que vous ponctionnez le plus d'emplois !

Ainsi, dans les SIP, le contrôle sur pièces n'est plus fait, mais on supprime 4 C !

Pratiquement, seuls les dossiers des agents de la DDFIP de La Loire font l'objet d'un contrôle de leurs déclarations de revenus, est-ce normal dans un État de droit !

Le transfert des procédures collectives au PRS a pour but de décharger les SIE, SIP et Trésoreries en matière fiscale d'une partie des tâches liées aux Redressements et liquidations judiciaires, en contrepartie aucun transfert d'emplois, le transfert se fait « à enveloppe fermée » d'après le document de travail.

Et pourtant on supprime 3C dans les SIE !

Cette incohérence est insupportable pour les agents de ce département !

Quand on veut prôner le consentement à l'Impôt encore faut-il qu'il soit juste et équitable entre les citoyens et ce n'est qu'un service public de qualité avec suffisamment d'agents qui pourra y conduire.

Malheureusement nous n'en prenons pas le chemin.

Un rassemblement des élus au CTL est prévu devant la Direction à 9h30 le 14/01